PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

POUR UN PROJET D'INFORMATION / DE SENSIBILISATION EN SUISSE

MARCHE À SUIVRE

1. Conditions générales

Toutes les associations membres de Fribourg-Solidaire peuvent présenter une demande de financement pour un projet d'information / de sensibilisation qui concerne le Canton de Fribourg:

- la participation de l'association membre au projet est effective
- le projet sensibilise / informe le public fribourgeois sur l'importance de la coopération / de la solidarité ou sur une thématique / problématique en lien avec le développement
- Fribourg-Solidaire doit clairement apparaître / être visible comme partenaire du projet (oralement, à l'écrit ou à l'aide du logo).

Projets possibles: événements publics, campagnes, médias, expositions, matériel imprimé, etc.

Montant: le montant demandé à Fribourg-Solidaire est de maximum CHF 1'000.00 et représente maximum 50% du montant total du projet.

Examen de la demande: la demande est étudiée par le comité de Fribourg-Solidaire.

2. Dépôt de la demande

Une demande peut être présentée toute l'année au minimum un mois avant le début du projet.

L'acceptation du projet dépendra de la qualité de la demande présentée mais aussi de la disponibilité des fonds, le fonds « projets informations » n'étant pas illimité.

Il n'y a pas de canevas spécifique pour présenter une demande toutefois nous demandons que la demande n'excède pas deux pages et que soient explicités les objectifs, les activités, le/les public(s)s cible(s), le budget et plan de financement.

3. Rapport final

Un rapport – de maximum une page – doit être envoyé dans les trois mois après la clôture du projet. L'utilisation des fonds doit être détaillée.

Les demandes de financement doivent être envoyées à info@fribourg-solidaire.ch.